

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-11834/DENV

Nouméa, le - 6 MAI 2015

Le Chef de service

à

Maire de la commune du Mont-Dore
BP 3 Boulari
98810 Mont-Dore

Objet : consultation dossier de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de la
Coulée présenté par la société Calédonienne des Services Publics
Pièce jointe : - version numérique du dossier de réhabilitation reçu le 19 février 2015

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 415-10 du code de l'environnement de la province Sud, je sollicite par la présente votre avis sur le dossier de demande de réhabilitation du centre d'enfouissement technique de la Coulée présenté par la société Calédonienne des Services Publics en date du 1^{er} juin 2012 et complété le 19 février 2015.

En raison des caractéristiques techniques de l'installation et de ses particularités géotechniques au cours du temps, il serait nécessaire d'établir une restriction d'usage pour ce site. Nous nous tenons disponibles auprès de vos services pour apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile à ce sujet.

Ainsi, afin de finaliser l'instruction de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre, sous un délai d'un mois, vos commentaires sur ce dossier. Passé ce délai et en l'absence d'observation, l'avis sera réputé donné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service des installations classées,
des impacts environnementaux et des déchets**